

Source liée au « [Feu d'artifice tiré sur le Grand Canal de Versailles, le 18 août 1674](#) » et publiée au sein du corpus « [Sources des fêtes et des cérémonies décorées par Charles Le Brun \(1660-1687\)](#) », que Gaëlle Lafage, docteur en histoire de l'art et lauréate d'une bourse de recherche du Centre de recherche du château de Versailles en 2014, a rassemblé pour accompagner la publication de son ouvrage « [Charles Le Brun décorateur de fêtes](#) » (Presses universitaires de Rennes, 2015).

Ordre du feu d'artifice par Charles Perrault

Ce document concernant le feu d'artifice est le seul à ne pas faire partie des collections des Archives nationales, héritées des papiers royaux. Il vient compléter les autres lettres de Perrault et semble précéder l'ordonnance et la distribution du feu datées du 24 juillet, beaucoup plus précis, même s'il est difficile de restituer l'ordre de ces pièces dont une partie n'est pas datée.

Nous remercions Bénédicte Gady qui nous a signalé ce document dont nous n'avions pas connaissance.

∞ Bibliothèque municipale de Versailles, Collection Fromageot, A VI I V - Perrault.

Ordre du feu d'artifice du 18 août 1674

Quand le Roy sera arrivé on tirera la moitié des boettes et la moitié des canons qui sont venus de Paris parce qu'on ne peut pas les recharger, on tirera aussy tous les canons du vaisseau et ceux de Monseigneur le Dauphin parce que ceux qui les conduisent disent qu'ils pourront les recharger.

Cette escopeterie durera jusqu'à ce que la machine soit en la place où le feu d'artifice dont elle est remplie doit tirer.

Quand la machine sera arrivée, les fusées d'honneur se tireront dans un bateau qui suivra la machine et des deux costés du canal derrière les décorations des costés mais un peu loing ce qui durera près d'une demie heure.

Ensuite le feu tirera tant dans la machine et dans les vaisseaux des renommées que de derrière les décorations des deux costés.

Quand le feu sera fini on mettra le feu à la girande.

Puis on tirera l'autre moitié des boettes et des canons et les canons des vaisseaux et de Monseigr. le Dauphin.